



COMMUNIQUÉ Pays de la Loire

DIALOGUE SOCIAL / CALENDRIER / CSA / FS / BUDGET

Aucun.e élu.e CFE-CGC de la DR44 ne pourra être présent.e au CSA-FS de ce jour

Cher.e.s collègues,

Aujourd'hui doit se tenir un Comité Social d'Administration, réuni en Formation Spécialisée (CSA-FS). Ce CSA-FS est un rendez-vous analogue aux anciens CHSCT, **rendez-vous concernant la santé et la sécurité au travail.**

Nous tenons à vous informer qu'**aucun.e élu.e CFE-CGC de la DR44 ne pourra être présent.e** à cette instance, du fait d'obligations qui impactent nos calendriers professionnels, syndicaux ou personnels et empêchent élu.e.s titulaires comme suppléant.e.s de siéger en CSA-FS ce mardi 5 Novembre 2024.

Nous avons fait part de cette impossibilité de participer au rendez-vous à la direction avec près de 2 semaines d'avance.

Nous avons profité de ce courrier informatif pour évoquer un sujet qui impacte fortement notre travail d'élu.e.s comme d'agent.e.s Insee en poste à la DR Pays de la Loire, et ce depuis le mois de mai dernier : **le changement, à haute fréquence, du calendrier des rendez-vous de Dialogue Social sur demande unilatérale de la direction de notre établissement.**

Pour rappel, **nous sommes bénévoles en tant qu'élu.e.s**, et aucun.e élu.e CFE-CGC de la DR44 n'est à ce jour permanent.e (1 permanent.e = 100 % du temps dédié à l'activité syndicale).

Cette activité annexe à celle de notre activité d'agent en poste nous prend autour de **20 à 30 % de temps** sur le quota de 100 % de temps alloué à nos missions Insee. Et ce alors que l'administration nous comptabilise comme étant pleinement en poste : 1 élu.e qui consacre 25 % de son temps à représenter les agent.e.s de la DR est comptabilisé comme 1 ETP en poste !

Nous avons donc à jongler avec nos postes (et le collectif au sein des unités dans lesquelles nous évoluons doit lui aussi jongler), en plus de nos calendriers personnels, comme tout autre agent.e de l'Insee.

De ce fait, **un calendrier est formellement établi de façon commune en début d'année**, afin de fixer les dates de rendez-vous et de les valider, plusieurs mois à l'avance, ensemble : administration et élu.e.s.

Cela permet aux élu.e.s que nous sommes, d'anticiper au niveau professionnel (poste Insee, collectif de travail), syndical (nous avons également des missions en national pour certain.e.s) comme personnel et de dégager le temps nécessaire à la préparation, à assister activement aux rendez-vous pour vous représenter lors des instances, et à synthétiser puis vous restituer ces rendez-vous. Les exceptions (impératifs empêchant la présence d'une majorité de participants, changements d'importance et imprévus dans le calendrier administratif, difficultés liées à l'actualité du DS, entre autres...) sont bien évidemment entendables et envisageables. Mais elles ne doivent pas devenir la règle.

Lorsque **ces calendriers sont chamboulés sur demande de la direction**, qu'il nous est par exemple demandé de valider une participation sous 3 jours seulement pour un rendez-vous qui vient d'être décalé ou a été nouvellement proposé par la direction (CSA du 11 octobre supprimé de fait, Groupe de Travail - moins formel que le CSA - positionné à la place le 24 octobre), cela perturbe notre travail d'agent.e.s en poste, le travail du collectif et donc des travaux de l'Insee. **Cela perturbe fortement notre travail d'élue** représentant.e du personnel et donc **amoindrit la portée de cette représentation**, et enfin cela impacte nos vies personnelles.

Lorsqu'**un rendez-vous important est a contrario invisibilisé de ce calendrier par la direction** (Groupe de Travail sur le budget CSA-FS, qui devait avoir lieu entre le mois de juillet et ce mardi 5 novembre et n'a jamais eu lieu, sous prétexte qu'un rappel n'a pas été effectué auprès de la direction), lorsqu'un **document préparatoire** concernant ce budget, produit unilatéralement par la direction, nous est **transmis à la place** du rendez-vous de préparation, **à 1 semaine dudit rendez-vous** du dialogue social où ce budget doit être voté, cela a pour conséquence **d'étouffer les voix que nous portons**, les voix de chaque agent.e de cette direction régionale, et laisse la direction seule pilote aux commandes du Dialogue Social. Ce qui n'est évidemment ni à relativiser, ni souhaitable. Nous l'avons donc rappelé à M. le Directeur Régional.

Nous terminons en disant que **nous restons très attaché.e.s à la mission qui est la nôtre de représenter les agent.e.s de la DR**, de vous représenter cher.e.s collègues. Nous espérons que nous serons entendu.e.s avant la fin de l'année par la direction et qu'un Groupe de Travail permettant d'échanger au sujet du Budget (via un temps pleinement dédié avant le prochain CSA-FS) et du calendrier du Dialogue Social, nous **sera proposé sous quinzaine** et non courant 2025 (!) comme indiqué dans une récente réponse de la direction.

Pour aller plus loin

La Cour des comptes publie un bilan de la dernière réforme (6 Août 2019) du dialogue social dans la fonction publique.

Une brève synthèse à retrouver ici :

<https://www.vie-publique.fr/en-bref/295865-dialogue-social-dans-la-fonction-publique-quel-bilan-de-la-loi-2019>

Un mail dédié

dr44-syndicat-cfe-cgc@insee.fr

Vos représentants CFE-CGC Pays
de la Loire

Titulaires

Jonathan BRANDLER,

Chantal JOLY

Suppléants

Dominic BEAUDOUIN,

Élodie BLANDIN

**Des élus mobilisés
pour vous représenter
et vous accompagner !**